Image not found or type unknown

Successions jamais contacté

Par **CVETKOVIC vesna**, le **10/10/2018** à **07:42**

Bonjour, mon père étant décédé en 1994, je n ai jamais été contacter concernant sa successions.Ma belle mère ayant apparemment l usufruit refuse de me communiquer ce qui a été fait . Un courrier lui a été envoyer pour lui demander le nom du notaire charge de la succession mais celui-ci est resté sans suite. Comment régler cette situation . Merci

Par **youris**, le **10/10/2018** à **13:23**

bonjour,
comme héritier réservataire de votre père et si celui-ci avait des biens immobiliers, vous avez dû être contacté par un notaire qui est nécessaire pour les mutations immobilières.
en l'absence de biens immobiliers, un notaire n'est pas nécessaire, il suffit de faire une déclaration au trésor public si celle-ci est nécessaire.
salutations

Par **CVETKOVIC vesna**, le **10/10/2018** à **14:36**

Merci pour votre réponse , mon père possédait bien une maison . dois je contacter un notaire ou un avocat . Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés